



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le vingt juillet, le Conseil Municipal de la commune de Mazion dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel DELSOL

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 juillet 2026

Présents : Mmes LEBLANC Samira, PETIT Brigitte, GENGEMBRE Isabelle, HOULBRECQUE Jessica, PLAITANT Cyndie, AUBARD Marie

MM. DELSOL Michel, HOSTIN Xavier, SICAUD Eric , QUINQUENEL Thomas, HOULBRECQUE Didier, FRAÏSSE Gabriel, MULLER Loïc

Absents excusés : Mme FAUCONNIER Catherine, M. RESTOIN Alain

Pouvoir : De Mme FAUCONNIER à M. HOSTIN

Secrétaire de séance : Mme LEBLANC Samira

Ordre du jour

0. Élection des délégués Commission Déchets
1. Référent SMICVAL (Formation, Gestion d'un compostage collectif)
2. Référent défense
3. RODP GRDF
4. RODP ENEDIS
- ❖ Questions diverses

PROCÈS-VERBAL

0-ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS COMMISSION DÉCHETS

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 033-213302805-20260722-22072601-DE

MAIRIE DE MAZION

33390

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le vingt juillet, le Conseil Municipal de la commune de Mazion dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel DELSOL

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 juillet 2025

Présents : Mmes LEBLANC Samira, PETIT Brigitte, GENGEMBRE Isabelle,
HOULBRECQUE Jessica, PLAINTANT Cyndie, AUBARD Marie
MM. DELSOL Michel, HOSTIN Xavier, SICAUD Eric, QUINQUENEL Thomas,
HOULBRECQUE Didier, FRAÏSSE Gabriel, MULLER Loïc

Absents excusés : Mme FAUCONNIER Catherine, M. RESTOIN Alain

Pouvoir : De Mme FAUCONNIER à M. HOSTIN

Secrétaire de séance : Mme LEBLANC Samira

COMMISSION DES DÉCHETS CCE 2026

Le Conseil Municipal étant installé, procède à la désignation des délégués à la Commission déchets pour la Communauté des Communes de l'Estuaire :

Titulaire : M. Michel DELSOL

Suppléant : Mme Brigitte PETIT

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour copie conforme.

En Mairie, le 21 juillet 2026

Le Maire

Michel DELSOL

Secrétaire de Séance

Samira LEBLANC

➤ **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

1-RÉFÉRENT SMICVAL (FORMATION, GESTION D'UN COMPOSTAGE COLLECTIF)

Une formation destinée à un ou deux agents techniques est organisée le mercredi 23 septembre 2026 à SAINT DENIS DE PILE, afin de développer leurs connaissances nécessaires à une utilisation efficace d'un composteur.

Cette proposition de formation va être faite à deux des agents techniques de notre commune.

- **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

2-RÉFÉRENT DÉFENSE

Pour l'actualisation des contacts de la Délégation Militaire Départementale, les référents défense ont été sollicités. Messieurs Loïc MULLER, titulaire et Xavier HOSTIN suppléant, précédemment désignés, sont confirmés dans leurs fonctions de correspondants défense.

- **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

3-RODP GRDF

Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le 
ID : 033-213302805-20260724-21072602-DE

MAIRIE DE MAZION 33390

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le vingt juillet, le Conseil Municipal de la commune de Mazion dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel DELSOL

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 juillet 2025

Présents : Mmes LEBLANC Samira, PETIT Brigitte, GENGEMBRE Isabelle, HOULBRECQUE Jessica, PLAINTANT Cyndie, AUBARD Marie
MM. DELSOL Michel, HOSTIN Xavier, SICAUD Eric, QUINQUENEL Thomas,
HOULBRECQUE Didier, FRAÏSSE Gabriel, MULLER Loïc

Absents excusés : Mme FAUCONNIER Catherine, M. RESTOIN Alain

Pouvoir : De Mme FAUCONNIER à M. HOSTIN

Secrétaire de séance : Mme LEBLANC Samira

Dél : 21072602

MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RÉSEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ 2026

M. le Maire rappelle que le montant de la redevance due au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007.

Il informe le Conseil municipal des dispositions de ce décret, qui modifie le régime des redevances d'occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz ainsi que par les canalisations particulières de gaz, et procède à la mise à jour des dispositions correspondantes du Code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil municipal :

1. De fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public au seuil de 0.035 €/mètre de canalisation (valeur plafond prévue au décret visé ci-dessus),
2. Que ce montant soit revalorisé chaque année :
 - Sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal,
 - Par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Le montant global pour la redevance d'occupation des sols du domaine public de 2025 est de :

$(0.035 \times 1\,798 \text{ (m)} + 100) \times 1.44 \text{ (cr)} = 235 \text{ € à l'arrondi.}$

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- **ADOpte à l'unanimité** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

Fait et délibéré, les mois, jour et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Mazion, le 21 juillet 2026

Le Secrétaire de Séance,

Samira LEBLANC

Le Maire,

Michel DELSOL

➤ **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

RODP ENEDIS

MAIRIE DE MAZION

33390

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le vingt juillet, le Conseil Municipal de la commune de Mazion dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel DELSOL

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 juillet 2025

Présents : Mmes LEBLANC Samira, PETIT Brigitte, GENGEMBRE Isabelle, HOULBRECQUE Jessica, PLAINTANT Cyndie, AUBARD Marie
MM. DELSOL Michel, HOSTIN Xavier, SICAUD Eric, QUINQUENEL Thomas,
HOULBRECQUE Didier, FRAÏSSE Gabriel, MULLER Loïc

Absents excusés : Mme FAUCONNIER Catherine, M. RESTOIN Alain

Pouvoir : De Mme FAUCONNIER à M. HOSTIN

Secrétaire de séance : Mme LEBLANC Samira

Dél : 21072601

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RÉSEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des règles relatives au calcul des redevances pour l'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité dont les dispositions sont aujourd'hui codifiées aux articles R2333-105 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au montant maximum prévu par la réglementation.

Par ailleurs, Monsieur le Maire explique que les articles R2333-105-1 et R2333-105-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixent le régime des redevances dues aux communes, pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages de réseaux de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil :

- de fixer le montant des redevances pour occupation provisoire du domaine public par des chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau public de transport et de distribution d'électricité aux montants maximum prévus par la réglementation.

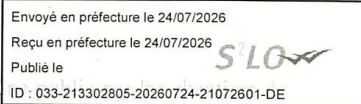
Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte la proposition qui lui est faite :

- Concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

- Concernant les redevances pour l'occupation provisoire du domaine public pour les travaux sur des ouvrages de réseaux de transport et de distribution d'électricité.

Et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.



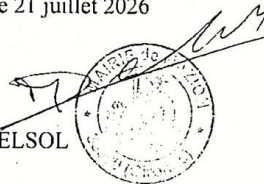
Le Secrétaire de Séance,

Samira LEBLANC

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
Mazion, le 21 juillet 2026

Le Maire,

Michel DELSOL



➤ **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

❖ QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Monsieur le Maire fait lecture du courrier du Conseil départemental de la Gironde concernant la réhausse et l'élargissement de la dotation de l'État « Fonds vert ». Ces dernières années, les dotations de l'État ont diminué de façon importante ; alors que le Fonds Vert constitue un levier financier essentiel pour permettre aux collectivités de réaliser leurs projets de transition écologique. Cette aide de l'État finance notamment des opérations relatives à :
 - L'adaptation des territoires au changement climatique (prévention des inondations, des feux de forêt et autres risques naturels, renaturation, restauration de la nature, etc.) ;
 - La rénovation énergétique des bâtiments publics et l'électrification des usages, notamment dans les établissements scolaires, ainsi que le développement des mobilités durables ;
 - L'amélioration du cadre de vie, à travers le recyclage foncier, l'amélioration de la qualité de l'air et le développement des mobilités durables, en particulier dans les territoires ruraux.
- ❖ Monsieur HOSTIN Xavier informe l'ensemble du Conseil Municipal de l'organisation de deux concerts sur notre commune :
 - Le dimanche 22 novembre à 17H00, un orchestre composé de cuivres se produira à la salle des fêtes de notre commune.
 - Le dimanche 24 janvier 2027 à 17H00, la chorale « Chœur PIZZICATI » accompagnée d'un pianiste, interprétera des œuvres de Vivaldi, Mondonville, et tout un florilège du répertoire PIZZICATI au sein de l'église de notre commune. L'entrée sera gratuite avec une participation libre «au chapeau».La mairie se renseignera sur le coût des flyers chez un imprimeur. Finalement Monsieur Éric SICAUD, président de l'association communale ARSEM, propose de prendre en charge les frais occasionnés : Flyers...

- ❖ Pour permettre au service de nettoyage d'intervenir, les horaires de la mairie vont changer au 1^{er} septembre 2026.
Le mardi après-midi, la mairie sera désormais ouverte de 14H00 à 17H00 et fermée le mercredi après-midi.
- ❖ Le camion de ramassage des ordures fera désormais le ramassage différemment, rue de Perrin, en effet, il avait pour habitude de passer sur un chemin privé, mais le propriétaire ne le souhaite plus.
Il est demandé aux riverains concernés, d'apporter leur poubelle au bout du chemin.
Le SMICVAL devrait faire une information en ce sens.
- ❖ Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal, que le combat engagé contre le NÉOSMICVAL à aboutit favorablement.
En effet 54 communes s'étaient mobilisées contre l'arrêt du ramassage des déchets en porte-à-porte. Grâce à l'action menée par le collectif, les recours engagés ont été abandonnés, actant ainsi la fin du projet NÉOSMICVAL.
Le ramassage des déchets en porte à porte est maintenu, et les communes qui n'en bénéficiaient plus pourront de nouveau y revenir.
Ramassage des poubelles marron toutes les 3 semaines et ramassage des poubelles jaunes toutes les 2 semaines.
- ❖ Les devis ont été demandés pour la climatisation de l'école, de la garderie, de la mairie, et de la salle qui était louée précédemment à l'association anglais.
La société LUTARD propose un devis de 14 400 € pour l'école : pour 4 splits et 2 groupes. Les autres devis sont en attente de réception.
- ❖ Monsieur Didier GRENIER, Président de l'association de chasse de notre commune serait intéressé par la pièce attenante à l'ancienne salle d'anglais, afin d'y entreposer le matériel de l'association. Les autres associations vont être contactées pour leur éventuel accord.
De plus afin d'obtenir un apport financier régulier, il est proposé de mettre une annonce sur le Facebook de la mairie pour un appel d'offre, concernant la location de la salle d'anglais laissée vacante.
- ❖ Madame LEBLANC Samira, fait une demande concernant l'état des finances de la commune afin d'en aviser l'ensemble du Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion, Monsieur le Maire informe que Monsieur FERRÉ (conseiller aux décideurs locaux) viendra en mairie courant septembre, faire un point sur les deux budgets (commune et assainissement).
- ❖ Un de nos agent technique est en arrêt maladie jusqu'au 31 août 2026, date de fin de son contrat de travail. Il a été décidé que son contrat ne serait pas renouvelé (restrictions budgétaires).
- ❖ Monsieur FRAÏSSÉ Gabriel propose d'effectuer un sondage sur notre commune pour interroger les administrés sur les besoins de portage de repas. En effet, le projet serait l'élaboration des repas par notre cantinière.
- ❖ Une mise en demeure a été adressée à France Finance, concernant la résiliation et la location-maintenance sur deux photocopieurs TOSHIBA, nous n'avons pas encore eu de retour.

Le commercial de Toshiba a fait une proposition plus avantageuse en divisant pour moitié les tarifs, mais il impose une adhésion de deux ans supplémentaires
Le service juridique de notre assurance SMACL va être contacté pour information.

- ❖ Les employées de l'école maternelle vont être convoquées courant août afin de leur exposer leur nouveau planning.
- ❖ L'AD 'AP (agenda d'accessibilité programmé) est un dossier qui n'a pas été révisé depuis longtemps, la mairie doit procéder à la mise aux normes des établissements recevant du public sous peine d'avoir une amende. Des devis ont été demandés aux services compétents pour établir un diagnostic des besoins. Par la suite le rapport de diagnostic sera à envoyer à la DDTM.
- ❖ Madame LEBLANC Samira, signale que la salle des fêtes a été louée non nettoyée à deux reprises cet été. Il est rappelé que la salle des fêtes doit être nettoyée avant les locations, les plannings des agents techniques ont été revus pour pallier à ce besoin.
- ❖ Madame LEBLANC Samira, fait remarquer que les agents de l'école ont bénéficié à la fois des titres restaurant et de la prise en charge de leurs repas par la commune, cette situation sera revue pour la rentrée de septembre 2026.
- ❖ Une page Facebook, gérée par Monsieur Gabriel FRAÏSSÉ a été créée, elle a pour but d'informer rapidement les riverains sur les actualités de notre commune. Il est toutefois demandé que les informations officielles émanant de la mairie soient autorisées par Monsieur le Maire avant leur diffusion.

Prochain conseil municipal : 07 septembre 2026 à 20 H 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 00